



ÉDITO

- p.4 - 5 | Le Conseil Municipal du 02/06/2025
- p.6 - 7 | Suite du Conseil Municipal du 02/06/2025

INFOS ECHO

- p.8 - 9 | Nouveau départ | Année scolaire 2025 - 2026
- p.10 | Un été bien dans ses baskets
- p.11 | La rentrée scolaire
- p.12 | Travaux
- p.13 | Devoir de mémoire

ASSOCIATIONS

- p. 14 - 15 | Un été à Callian
- p. 16 | RCSC-ACCFF
- p. 17 - 18 | Mission locale

INFORMATIONS 19 - 20

AU FIL DU TEMPS 21 - 22

ÉTAT CIVIL 23



Permanences en Mairie

François CAVALLIER | Maire | Toute la semaine sur rendez-vous

Jean-Luc ANTONINI | 1^{er} Adjoint
Administration générale, Finances, Marchés publics
Tous les jours sur rendez-vous

Corinne GUIGNON | 2^{ème} Adjointe
Ecoles, Social, Sports | Mercredi après-midi sur rendez-vous

Jacques BERENGER | 3^{ème} Adjoint
Culture, Vie associative, Communication non numérique
Vendredi matin sur rendez-vous

Christiane TANZI | 4^{ème} Adjointe
Vie locale, Evènementiel, Numérique | Jeudi matin sur rendez-vous

Jean Christophe BERTIN | 5^{ème} Adjoint
Travaux, Sécurité, Risques majeurs, Réseaux
Samedi matin sur rendez-vous

Pascale AUGUET-OTTAVY | 6^{ème} Adjointe
Environnement, Développement durable | Mardi matin sur rendez-vous

DG Affaires générales | Norman NOVIANT
Urbanisme | Alicia VACCA, Cynthia FORT
Comptabilité | Cindy MARINO
Service du Personnel | Véronique VIOLA, Deborah ESCUDIER
Accueil | Chloé BAIWIR
Etat-Civil, culture | Margaux BURCHI-LABOIRE
Secrétariat Général, aide sociale | Sophie HAINET-ATLANI
Service technique | Jérémie PROVOST
Service jeunesse | Laura DI AMORE, Eric ALTHEIMER | www.jeunesse.callian.fr
Secrétariat du Maire | Sophie HAINET-ATLANI
Service médiathèque et patrimoine | Virginie ROUSTAN, Jessica FORT
Police municipale (04 94 76 42 12) | Romain ESCUDIER, Jean-Philippe MICHAUD,
Jean-Michel NAVEZ, Yann BALMET
ASVP | Laurent BUSIGNIES
Régie centralisée | Sophie GIOVINAZZO

À votre écoute

04 94 39 98 40

Place de la Mairie
mairiecallian@callian.fr
www.callian.fr



Ce journal, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, est imprimé sur du papier 100% recyclé.

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier • **Impression, conception, infographie** : CreaMania - www.crea-mania.com • **Crédits Photos** : Jacques Berenger, J-Dufour, J-C. Bertin, Service jeunesse, Ph. VERCHER
Tirage, publication 2300 exemplaires - Dépôt légal à parution (Septembre 2025)

La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes, photos et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays. (Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle)

Mes chers concitoyens,

Il en va des services publics comme d'à peu près tout le reste : le mot « gratuit » n'a pas le sens qu'on lui prête parfois. Ainsi, ce qui est gratuit n'est pas ce qui ne coûte rien, mais plutôt ce dont le coût est assumé par d'autres que ceux qui en profitent. Quand un service public est « gratuit », c'est que la collectivité qui en a la charge a décidé d'en faire supporter le coût par le contribuable plutôt que par l'usager. Un exemple dans notre commune : le ramassage scolaire de nos écoliers, qui revient à 95000,00 €, est assumé à 100 % par le contribuable et donc gratuit pour les parents d'élèves, parce que c'est un choix de priorité à la jeunesse et à l'éducation, choix qui ne sera sans doute pas soutenable au-delà d'un certain seuil.

C'est d'autant plus vrai quand certains enfants sont inscrits au ramassage tout en étant absents du bus, au motif que c'est gratuit, sauf que ce n'est pas « gratuit » pour tout le monde....

Il y a des graduations dans le déplacement de ce curseur d'un pôle à l'autre. Beaucoup de services liés à l'enfance et à l'école, font l'objet, au nom de cette même priorité, d'un appoint du contribuable qui permet de diminuer la facture de l'usager pour qui ils ne sont pas gratuits non plus. La crèche, la cantine, la garderie, l'accueil de loisirs, pour ne citer que ceux-là, sont des services qui sont facturés à l'usager très en-dessous de leurs coûts réels. C'est le sens redistributif de la notion d'impôt, ce qui la différencie du paiement d'une facture ou de l'achat d'une prestation de services. Cela n'empêche pas bien entendu que nous puissions tous vouloir que la dépense publique soit efficace et économe ! Mais reste que l'on est bien

souvent conduit à financer par ses impôts des services qui ne nous profitent pas tous. Cela s'appelle la solidarité.

Certains élus communiquent sur cette « vérité des coûts » pour rappeler où vont les impôts et comment cette solidarité s'exerce. C'est le cas notamment du maire de Château-Thierry, dans l'Aisne, qui a signé une campagne remarquée (et facile à trouver sur Internet) sur ce sujet au titre de sa communauté d'agglomération

Je me contenterai de mon côté d'un rappel plus élémentaire encore : la commune, c'est nous tous ! Ce n'est pas une société qui chercherait à créer des bénéficiaires à servir à des actionnaires. Je le dis en ayant en mémoire un échange sur les réseaux sociaux avec un contradicteur qui voulait me dire que l'augmentation du nombre d'élèves à Callian devait forcément rendre ces services bénéficiaires. Il n'en est évidemment rien, puisque l'écart par élève entre le coût du service et ce qu'il rapporte fait croître la facture de façon proportionnelle au nombre d'élèves.

D'où la question du seuil, telle que posée dans le premier paragraphe : ce sera une question pour les élus du prochain mandat municipal.

Bien à vous tous,

François Cavallier,
Maire de Callian

le conseil municipal

du 02 juin 2025

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025

1 | Convention aéromodélisme et moto cross sur les terrains de Fontante

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de renouveler les deux conventions avec les associations sportives suivantes sur les terrains de Fontante :

- Escadre aéromodélisme
- Moto club intercommunal du Lac de St Cassien

Adopté à l'unanimité

2 | Attribution d'une nouvelle concession pluriannuelle de pâturage

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une nouvelle convention de concession pluriannuelle de pâturage avec Madame Martine CHRABONNIER afin de lui permettre de maintenir son activité pastorale, comprenant entre autres une quarantaine et soixantaine de bovins sur les parcelles défensables de la forêt communale de Callian.

Adopté à l'unanimité

3 | Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions telles que définies dans le tableau (voir cf. tableau subvention aux associations 2025) Monsieur Jacques BERENGER (Comité de jumelage et Callian au fil du temps) Monsieur Jean-Christophe BERTIN (Amicale cycliste Calliannais), Cécile Autran (Callian au fil du temps) quittant la salle et ne participant pas au vote concernant ces associations respectives.

Adopté à l'unanimité

4 | Convention concernant les tarifs pour la piscine de Seillans

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer la convention concernant l'utilisation de la piscine de Seillans en acceptant les conditions financières de 3 euros par enfants.

Adopté à l'unanimité

5 | Indemnisation pour la prestation d'un magicien au service jeunesse

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser un don de 200€ à l'association Adrien en contrepartie de la prestation de magie au service jeunesse.

Adopté à l'unanimité

6 | Ouverture dominicale pour le magasin ACTION pour l'année 2025

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accorder une dérogation au magasin ACTION au repos dominical plusieurs dimanches au cours de l'année 2025.

- 13, 20, 27 juillet
- 3, 10, 17 août
- 16, 23, 30 novembre
- 7, 14, 21 décembre verser un don de 200€ à l'association Adrien en contrepartie de la prestation de magie au service jeunesse.

Adopté à l'unanimité

7 | Tarif du séjour au camping

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'approuver la mise en place des tarifs ci-dessous pour les séjours de camping du 21 au 25 juillet 2025 et du 04 au 08 août 2025 au Camping du pont d'Avignon, dans le cadre de l'ALSH 2025 :

- Collégiens et lycéens : 300€
- CM1 et CM2 : 280€

Adopté à l'unanimité

8 | Tarif pour le séjour pêche à la truite

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mettre en place les tarifs ci-dessous pour 1 nuitée du jeudi 17 juillet 2025 au vendredi 18 juillet 2025 au Gîte Tonic à Saint-Auban, dans le cadre de l'ALSH 2025 :

- 80 euros / enfants

Adopté à l'unanimité

9 | Régularisation de la dette auprès de la caisse d'Épargne

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de payer les sommes dû à la caisse d'épargne selon le tableau ci-dessous :

Adopté à l'unanimité

10 | Autorisation d'emprunt à la caisse des dépôts pour l'achat du Pradon

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat, ainsi que toute demande de réalisation de fonds y afférente comme indiqué :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2024	MONTANT SOLLICITÉ EN 2025	MONTANT VOTÉ
Académie des Arts Martiaux	2000	5 000	2500
Association Nationale des Anciens Combattants	0	450	350
Amical cycliste Calliannais	300	300	300
Amical des c.c.f. f	4000	4000	2000
Geronimo	0	350	350
Association des oleiculteurs	2000	Travaux au moulin	0
Association FLAVIE	200	1 000	200
AVSA	3528	6 000	3528
Callian au fil du temps	2000	2 000	2000
Cello fan	2500	2 500	2500
CEN PACA	200	1 000	200
Chemin faisant	0	200	200
Comite des fetes	10000	15 000	10000
Comité de Jumelage	500	550	550
Le jade	0	200	100
Le comite du souvenir Français	500	600	600
Le temps qui passe	500	650	500
Les boulistes «la cascade»	1800	1 800	1800
Relais solidarite	1500	2000	1500
UFAC	150	150	150
UNP - Union Nationale parachutistes Var Est	350	350	350
TOTAL	32 528	56 300	29 678

Caractéristiques du prêt

Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Ligne de prêt : n°173086

Montant : 1 650 000 €

Phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0 an

Périodicité des échéances : Semestrielle

Index : Taux du Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révision du taux : À chaque échéance, selon l'évolution du taux du Livret A

Amortissement : Prioritaire

Mobilisation partielle : Autorisée, avec pénalité de dédit de 1 % sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : Autorisé à une échéance d'intérêts, partiel ou total, avec indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt (6 points de base)

Adopté à l'unanimité

11 | Désherbage à la médiathèque

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation du conseil de charger l'agent de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire en vue de les céder ou de les détruire (procédure de désherbage)

Adopté à l'unanimité

12 | Règlement intérieur ALSH

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'adoption du nouveau règlement des activités périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2025.

Adopté à l'unanimité

13 | Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI à la CCPF

Monsieur le Maire présente au conseil la composition de l'organe délibérant de la communauté des communes (CCPF) à l'occasion du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

suite du conseil municipal du 02 juin 2025

Le Maire précise qu'il a été envisagé de conclure un accord local fixant le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPF à trente-deux répartis comme suit, conformément aux principes de l'article L.5211-6 :

Nom des communes membres (par ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montauroux	7
Fayence	6
Callian	4
Tourrettes	3
Bagnols-en-Forêt	3
Seillans	3
Saint-Paul-en-Forêt	2
Tanneron	2
Mons	2
TOTAL	32

Total des sièges répartis : 32

Adopté à l'unanimité

14 | Attribution d'une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une nouvelle convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Christelle SCARAMOZZINO pour y faire pâturer 70 ovins du 1er octobre 2025 au 30 juin 2028 afin d'entretenir les espaces forestiers communaux.

Adopté à l'unanimité

15 | Ajustement des écritures d'amortissement pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'approbation de la décision modificative N°1 du budget principal 2025.

Adopté à l'unanimité

16 | Approbation du périmètre de la Zone Agricole Protégée

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'approbation du périmètre et le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée (ZAP).

Adopté à l'unanimité

17 | Création et suppression de poste d'ATSEM

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à la suppression et à la création de deux postes d'ATSEM.

Adopté à l'unanimité

18 | Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'instaurer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres emplois.

Adopté à l'unanimité

19 | Modification de la délibération générale du régime indemnitaire

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de renouveler la délibération du régime indemnitaire relatif aux règles de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels.

Adopté à l'unanimité

20 | Création d'un poste à la régie

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer et de créer un poste d'adjoint administratif à la régie centralisée.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire sur la mise en place de la redevance incitative

Monsieur le Maire souhaite intervenir brièvement au sujet de la mise en place de la redevance incitative.

Il rappelle d'abord que cette démarche s'impose comme une nécessité, tant sur le plan écologique qu'économique. Certes, d'autres solutions peuvent exister pour réduire la production de déchets, mais la redevance incitative demeure **un levier dont la pertinence** pour atteindre cet objectif est déjà perceptible dans les volumes de déchets collectés.

L'enjeu est clair : **réduire le tonnage de déchets envoyé au site d'enfouissement de Bagnols**, pour plusieurs raisons majeures :

Chaque tonne supplémentaire entraîne une augmentation automatique de la TGAP (taxe générale sur

RÉCAPITULATIF RELEVÉS CAISSE D'ÉPARGNE DÉCEMBRE 2019 À SEPTEMBRE 2021

RELEVÉ DU	MONTANT DU ROA	MONTANT RÉGLÉ	RESTANT DÛ
31/12/2019	1 349,95 €	-	1 349,95 €
31/01/2020	530,78 €	-	530,78 €
02/03/2020	602,25 €	-	602,25 €
31/03/2020	835,24 €	-	835,24 €
30/04/2020	334,68 €	-	334,68 €
02/06/2020	645,57 €	-	645,57 €
30/06/2020	1 868,34 €	-	1 868,34 €
31/07/2020	1 878,15 €	-	1 878,15 €
31/08/2020	644,26 €	-	644,26 €
30/09/2020	944,12 €	-	944,12 €
02/11/2020	1 734,84 €	-	1 734,84 €
30/11/2020	1 048,15 €	-	1 048,15 €
31/12/2020	371,47 €	-	371,47 €
01/02/2021	272,43 €	-	272,43 €
01/03/2021	46,10 €	-	46,10 €
31/03/2021	274,63 €	-	274,63 €
30/04/2021	1 187,28 €	-	1 187,28 €
01/06/2021	677,72 €	-	677,72 €
30/06/2021	1 391,58 €	-	1 391,58 €
02/08/2021	710,53 €	-	710,53 €
31/08/2021	1 041,36 €	-	1 041,36 €
30/09/2021	117,00 €	-	117,00 €
TOTAL	18 506,43 €	-	18 506,43 €

Montant de la caisse d'épargne à nous rétrocéder

Date de règlement	Montant	A rétrocéder	Libellé
10/05/2017	30,00 €	30,00 €	* REMISE OPERATION BANC VIR
Montant total à verser			18 476,43 €

les activités polluantes), qui alourdit les charges de la collectivité.

Le site d'enfouissement de Bagnols a une durée de vie limitée. Plus les volumes augmentent, plus son horizon de fonctionnement se raccourcit. Trouver un nouveau site de traitement constituerait alors une épreuve, tant les projets de ce type suscitent aujourd'hui des oppositions vives, comme l'a montré l'actualité récente.

Monsieur le Maire insiste donc sur l'importance de **réduire durablement les déchets produits**, et se félicite que cette dynamique soit déjà amorcée, avec une baisse significative des tonnages observée sur les deux dernières années.

Dans un second temps, il tient à rappeler que **la redevance doit être incitative, non punitive**. Il comprend que les services communautaires puissent, dans certains cas, apposer des autocollants de refus de collecte

sur des dépôts non conformes, afin d'envoyer un message pédagogique sur les nouvelles consignes. Néanmoins, il met en garde **contre toute dérive ou tout discours stigmatisant** les habitants.

Il déplore notamment l'usage du terme "punir", entendu à plusieurs reprises, pour justifier le non-ramassage de sacs déposés au sol. Il affirme que **le service public de gestion des déchets a avant tout un devoir de salubrité publique** : informer, accompagner, puis collecter.

Il appelle à ce que ces principes soient respectés avec constance et invite les élus ou les habitants qui constatent des situations problématiques à les lui signaler directement. Il s'engage à **relayer ces signalements** auprès des services compétents pour garantir une réponse appropriée et respectueuse de tous.

Infos Echos



NOUVEAU DÉPART !

C lôture en beauté de l'année scolaire 2024/2025 dans la cour de l'école maternelle « Henri OLLIVIER » où un public nombreux était venu souhaiter une retraite amplement méritée à Françoise MAURIN et à Cathy ELOY. Monsieur le Maire a retracé le parcours exemplaire de nos deux ATSEM pendant les nombreuses décennies où elles auront contribué à communiquer de merveilleux souvenirs à plusieurs générations d'enfants au sein de l'école maternelle de notre commune.

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Voilà, tout le monde est passé entre les gouttes pour se retrouver ce matin du 2 septembre, bien décidé à affronter bon pied bon œil cette nouvelle rentrée scolaire. Une formalité pour les uns, un saut dans l'inconnu pour les autres mais finalement une rentrée scolaire réussie pour la communauté éducative qui s'étoffe année après année, preuve irréfutable de la vitalité de notre village.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « Georges Bauquier »

Les professeurs des écoles ont la responsabilité de 281 enfants répartis dans 12 classes.
Directrice : **Mme Christine JOUGLAIN**

- CPA M^{me} Anaïs PURAVET
- CP B M^{me} Juliette MARTIN
- CE1 A M^{me} Mireille LE ROY
- CE1 B M^{me} Isabelle BRUSLEY
- CE2 A M^{me} Audrey FRATILA
- CE2 B M^{mes} Mélanie LEGURÉ et Vanessa DAUREU
- CE2 - CM1 M^{me} Caroline PERRET
- CM1 A M^{me} Clarisse BOURGEOIS
- CM1 B M^{mes} Laura FAVARD et Barbara GRANDEAU
- CM2 A M^{mes} Fabienne VIDAL et Léa POPUT
- CM2 B M^{me} Myriam TOUATI
- Dispositif ULIS M^{me} Marie-Anne TOFFIER

ÉCOLE MATERNELLE « Henri Olivier »

Les professeurs des écoles ont la responsabilité de 162 enfants, ils sont épaulés par 6 ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*). Directrice : **Mme Ingrid CARVALHO**

- Petite section M^{me} Nathalie GIDON
ATSEM Alexandra BILIOTTI
- Petite section M^{mes} Ingrid CARVALHO et Julie BRIAL
ATSEM Nopi BOYER
- Petite et moyenne section M^{me} Laëtitia CHAMBERT
ATSEM Manon BRETINA
- Moyenne section M^{mes} Céline FARAMIA et Julie BRIAL
ATSEM Maureen KAMM
- Grande section M^{me} Fanny GASPARINI
ATSEM Laurence SAINTOME
- Grande section M^{mes} Aurélie COURANT et Clémence PELISSIER
ATSEM Virginia MASSON

Au sein du groupe scolaire plusieurs AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) interviennent sur les deux écoles : Mesdames Caroline SOREAU, Karine OLIVIER, Marianne GABOREAUD, Cathie LEPARC, Catherine GOUPE.



UN ÉTÉ BIEN DANS SES BASKETS



Ce programme, fondé sur la confiance en soi, l'expression des émotions et l'importance de prendre soin de son corps, a été un véritable succès grâce à l'engagement de chacun.

Au-delà des ateliers et animations autour du développement personnel, de nombreuses activités, sorties et séjours sont venus ponctuer la saison..

PARMI LES TEMPS FORTS :

Une nuitée en gîte à Terre des Lacs pour les CM et ados, avec au programme : escalade, pêche et l'incontournable Balanco'drôle, pour des sensations garanties !

Un séjour d'une semaine à Avignon pour les adolescents, riche en émotions et en découvertes : visite du Parc Spirou, balades en trottinettes électriques, karting, simulateur de chute libre, accrobranche et randonnée dans le Colorado Provençal.

Un été rythmé par la joie, le partage et le dépassement de soi...

Un immense MERCI

à nos intervenants, qui ont enrichi cette aventure de leur passion et de leur enthousiasme contagieux :

- Ilona Montella - diététicienne
- Morgane Le Corre - pour le yoga, le massage et l'expression corporelle
- Marie Audureau - sophrologue
- Delphine Moscato - art-thérapeute
- Corinne Guille - psycho-énergéticienne
- L'école de cirque Capella
- Mélanie - pour le hip-hop
- Ludo Blanchard - pour l'athlétisme
- Ludovic Favard - pour le rugby

Et toute l'équipe du GAPS : Katia, Emmanuelle et Nathalie.

Un grand **MERCI** également à Monsieur **Gandino**, responsable des sports, pour le prêt généreux du stade de Tourrettes, ainsi qu'à la commune et à tous les services (technique, cantine, médiathèque, etc.) pour leur soutien **indispensable**.

Sans oublier **notre équipe d'animation**, dont l'engagement et la bienveillance ont fait de cet été un moment unique : vous avez donné le meilleur de vous-mêmes, toujours avec énergie, enthousiasme et sourire. Cet été n'aurait pas été le même sans votre dévouement et votre incroyable bonne humeur.

Enfin, une pensée toute particulière à ceux qui nous quittent pour de nouveaux horizons : Morgane, Quentin, Maureen et Alice.



BONNE ROUTE À VOUS, MERCI POUR TOUT CE QUE VOUS AVEZ APPORTÉ ICI. VOTRE PASSAGE AURA MARQUÉ LES ESPRITS.

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année, l'équipe d'animation a décidé d'embarquer vos enfants dans un voyage extraordinaire...

« Les chroniques de l'imaginaire ! »

Fées, dragons, super-héros, créatures fantastiques, mondes invisibles ou encore objets enchantés... tout au long de l'année, les enfants auront l'occasion de rêver, de créer, d'inventer et de vivre des aventures hautes en couleur

À travers des ateliers, des jeux, des histoires et des projets collectifs, nous les inviterons à laisser libre cours à leur **imagination**, à **développer leur créativité** et à découvrir de nouvelles façons de s'exprimer.

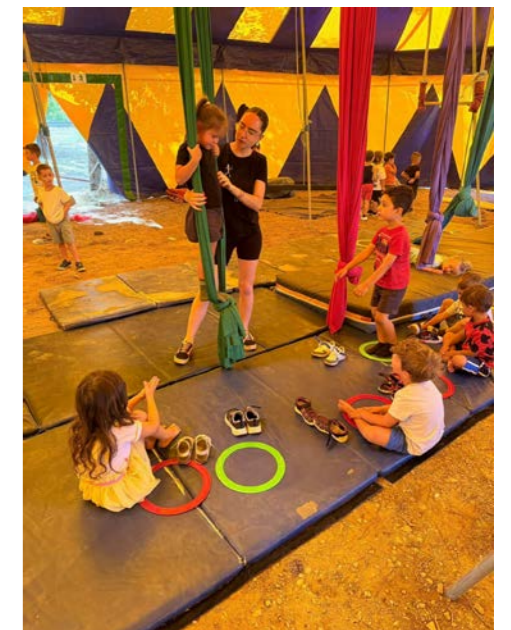
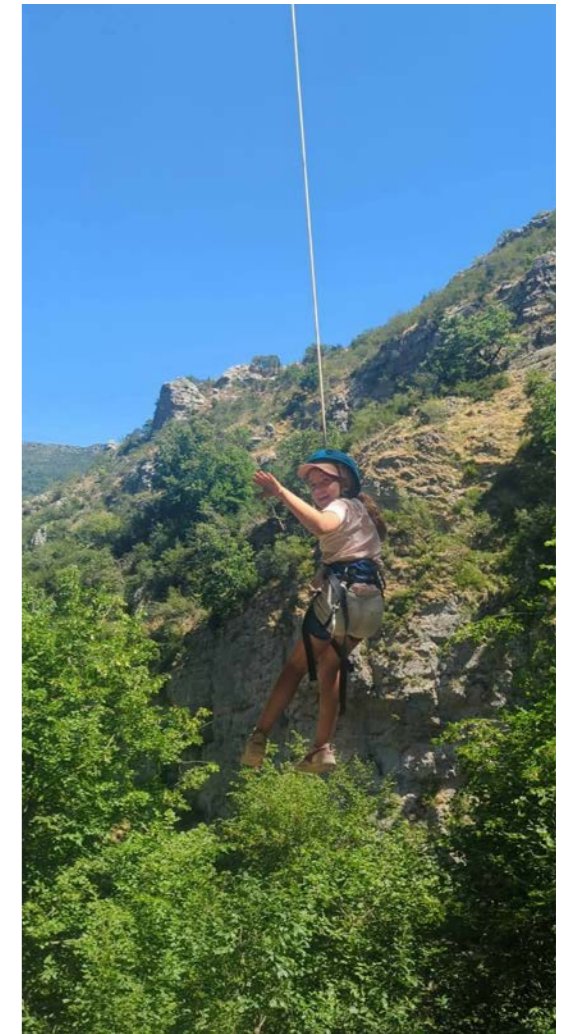
Parce que l'imaginaire est une formidable porte ouverte sur la curiosité, l'émotion et la coopération, nous souhaitons offrir à chaque enfant un espace où il pourra **s'épanouir pleinement, tout en s'amusant**.

Nous ne prévoyons pas d'animation Halloween cette année, mais l'équipe travaille déjà sur l'organisation des prochains séjours.

Nous avons hâte de partager cette belle aventure avec eux... et avec vous !

À très bientôt pour de nouvelles histoires magiques,

Di amore Laura
Directrice du service jeunesse





TRAVAUX ▶



Vérification de la charpente et changement de poutre à la salle des sports.



Au cimetière, mise en place de nouveaux colombarium destinés à recueillir les urnes funéraires.



Reprise de la voirie au gué du chemin des granges, permettant le raccordement en douceur avec le lit de la Camiole.



Remise en état du chemin de fontenouille emporté par les fortes pluies



DEVOIR DE MÉMOIRE



Le 14 août, sur la place du village qui porte son nom, la commune de Callian célèbre le souvenir d'**Honoré BOURGUIGNON**, instituteur résistant, qui tout au long de son existence a défendu avec acharnement les valeurs fondamentales de la République.

Arrêté sur dénonciation par la gestapo, il meurt en déportation à Dachau le 24 décembre 1944 à l'âge de 45 ans.

EN SOUVENIR D'HONORÉ BOURGUIGNON



81^E ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT DE PROVENCE



Le vendredi 15 août, comme chaque année, la municipalité commémore le **81^e anniversaire du débarquement de Provence**, contribuant à la libération de celle-ci et accélérant la fin de la seconde guerre mondiale.

Défilé, dépôt de gerbes et discours devant le monument aux morts, une cérémonie parfaitement réglée afin de ne pas oublier ces hommes et ces femmes qui ont donné leur vie pour que la France retrouve sa liberté.

Associations



UN ÉTÉ À CALLIAN



En dehors des heures les plus brûlantes réservées au farniente autour d'un point d'eau rafraîchissant ou pourquoi pas d'une bonne sieste, touristes et résidents ont eu un large choix de manifestations pour occuper leurs journées et leurs soirées.

Ce foisonnement serait impossible sans l'investissement des bénévoles qui œuvrent dans les diverses associations du village, ils méritent grandement notre considération.



Vous êtes passionné par la protection de notre environnement et la sécurité de notre communauté ? Vous avez envie de vous rendre utile et d'acquérir des compétences précieuses ? La **Réserve Communale de Sécurité Civile / Comité Communal des Feux de Forêt (RCSC-CCFF)** de **CALLIAN** est faite pour vous !

Nous recherchons des bénévoles motivés pour renforcer nos équipes et nous aider dans nos missions essentielles de prévention, de surveillance et d'intervention face aux risques d'incendies de forêts (notamment pendant la saison estivale) ainsi que lors d'épisodes d'inondations (tout au long de l'année).

Pourquoi nous rejoindre ?

Protéger votre commune et ses habitants : Participer activement à la sauvegarde de notre patrimoine naturel exceptionnel et à la sécurité de tous.

Agir concrètement : Contribuer à la mise en place d'actions de prévention et être un acteur clé de la surveillance de nos massifs.

Développer vos compétences : Bénéficier de formations spécifiques et apprendre les gestes qui sauvent.

Intégrer une équipe solidaire : Rejoindre un groupe de femmes et d'hommes engagés, partageant des valeurs d'entraide et de civisme.

Participer à une mission d'intérêt général : Votre engagement fera une réelle différence.

Que vous soyez jeune ou moins jeune, actif ou retraité, si vous avez quelques heures à nous consacrer, votre aide sera précieuse. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

Ensemble, protégeons nos forêts et notre population!



N'hésitez plus et contactez-nous dès aujourd'hui pour plus d'informations :



Mairie de Callian
 Email : rcsc.ccff.callian@gmail.com
 Téléphone : 0 611 766 933

Mission Locale Est-Var

C'est quoi ?



La **Mission Locale Est-Var** est une association créée à l'initiative des collectivités locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

TERRITOIRE COUVERT

- Estérel Côte d'Azur Agglomération
- Communauté de Communes du Pays de Fayence
- Le Muy



40
SALARIÉS

28 conseillers sont à la disposition des jeunes, pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner...



LA MISSION LOCALE ACCOMPAGNE LES JEUNES SUR TOUS LES ASPECTS DE LA VIE :

- son orientation professionnelle
- sa recherche d'emploi (CDI, CDD, intérim...)
- sa recherche de formations (gratuites et rémunérées)
- sa santé (bilan de santé, rdv gratuits avec psychologue, prévention...)
- ses difficultés sociales (aides financières, gestion du budget...)
- sa mobilité (permis de conduire, carte de bus...)
- son logement (prise d'indépendance, aide à l'accès ou au maintien...)
- sa citoyenneté, ses loisirs... etc.

En bref : un accompagnement

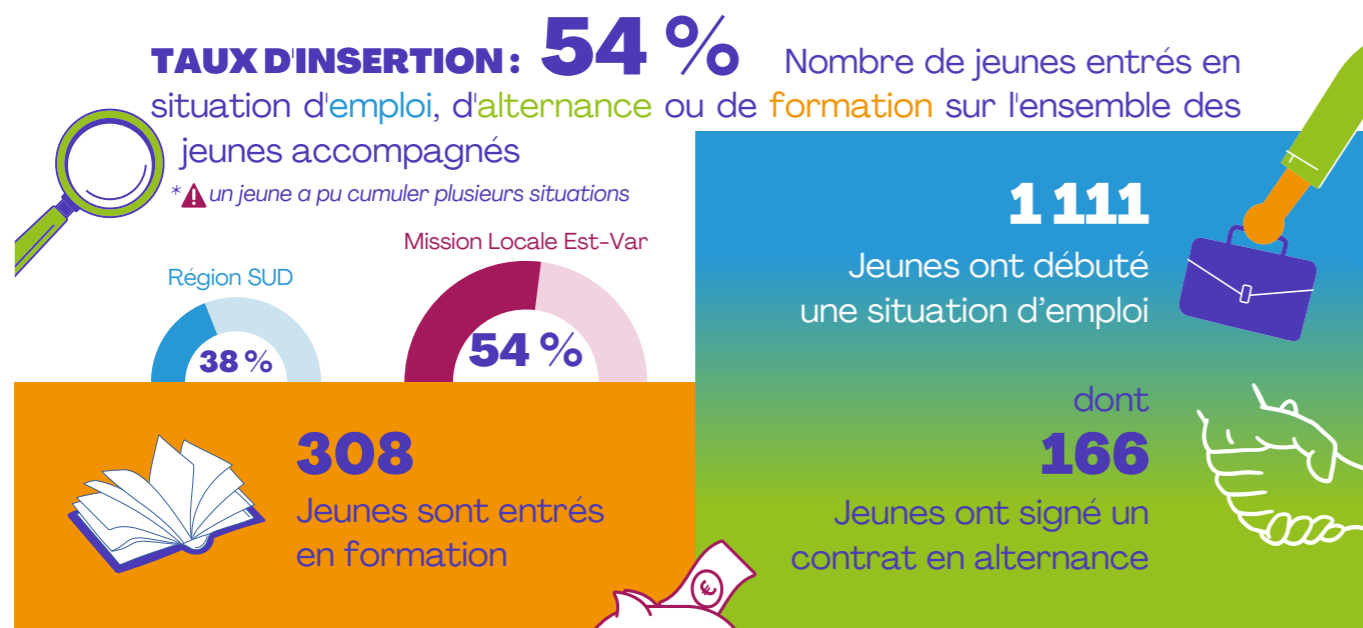
complet et personnalisé !

Nos 12 derniers mois en chiffres

Du 01/07/24 au 30/06/25



704 Entreprises ont fait confiance à la **Mission Locale Est-Var** pour accueillir des stagiaires, faire découvrir leurs métiers, pour leurs recrutements... etc.



1.246.352 € d'aides directes ont été versés aux jeunes accompagnés par la **Mission Locale Est-Var** (dans le cadre d'accompagnements renforcés et dynamiques) pour les soutenir dans leur accès à l'autonomie.

Informations

L'histoire Intercommunale se déploie encore aujourd'hui au fil des différentes lois de décentralisation. Certaines missions qui incombait historiquement aux Mairies ont été transférées aux Communautés de Communes sans que les usagers en aient pris totalement conscience.

Afin que les administrés orientent plus aisément et de façon plus efficace leurs demandes, voici ci-dessous un rappel **des principales missions tout à fait identifiables qui ne sont plus de la compétence de la commune.**

FRANCE SERVICES

France services a pour mission d'orienter et d'aider les usagers dans leurs démarches administratives (papiers ou dématérialisées) et leurs relations avec les organismes publics.



France Services
Proche de vous au quotidien

CONTACT

Maison du Pays de Fayence
60, route de l'aérodrome 19 83440 FAYENCE

Téléphone : 04 94 39 09 10
Mail : france-services@cc-paysdefayence.fr

Ouverture au public :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mardi 13h30 à 16h30

SERVICE DÉCHETS



Concerne la collecte sélective, le ramassage des encombrants, la redevance incitative, les déchets verts, le compostage, le broyage à domicile.

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

CONTACT

Mas de Tassy
1849 Route départementale 19
83440 TOURRETTES

Téléphone : 04 94 85 93 89
Mail : contact@cc-paysdefayence.fr
ri@cc-paysdefayence.fr
environnement@cc-paysdefayence.fr

EAUX ET ASSAINISSEMENT

Pour tout renseignement au sujet de l'eau potable, du tout à l'égout ou de l'assainissement non collectif, un seul contact : La Régie des Eaux du Pays de Fayence (REPF).

Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : 14h-17h

CONTACT

Maison de l'eau
871, route de Fayence
83440 FAYENCE

Téléphone : 04 94 85 93 89
Mail : eaux@cc-paysdefayence.fr
anc@cc-paysdefayence.fr

MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Services proposés aux parents :

- Des **informations sur les différents type d'accueil du pays** : Crèches, garde à domicile ou assistant maternels agréés.
- Des **animations et des soirées thématiques** (développement de l'enfant, santé, parentalité)
- Des manifestations pour faciliter le **lien parental / professionnel / enfant**.
- Un **lieu d'écoute en cas de litige**, facilitant le respect des droits et devoirs d'employeurs et de salarié. Une information générale en matière de droit du travail.

Ouverture au public :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
Mardi 13h30 à 16h30

CONTACT

Maison du Pays de Fayence
60, route de l'aérodrome

83440 FAYENCE

Téléphone : 04 94 39 09 10

Mail : france-services@cc-paysdefayence.fr



MAISON DES ASSOCIATIONS ESPACE « BOURGAIN »

Désormais, afin d'éviter les désagréments liés aux nuisances sonores, cet espace communal **n'est plus loué aux particuliers**.

Le prêt de matériel aux administrés (chaises et tables) s'effectue sur inscription en mairie au **minimum 15 jours avant l'évènement**.



CARTES GRISES

Les demandes de carte grise **ne sont plus instruites par la police municipale et sont maintenant entièrement dématérialisées** :
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>



AU FIL DU TEMPS...

Tout évolue, que de changements depuis cette photo, les transformations de toutes sortes ont modifié notre cadre de vie et les relations avec nos semblables **mais les racines sont solides et le patrimoine est omniprésent pour nous le rappeler.**

Voici quelques statistique **INSEE** pour illustrer cette évolution.

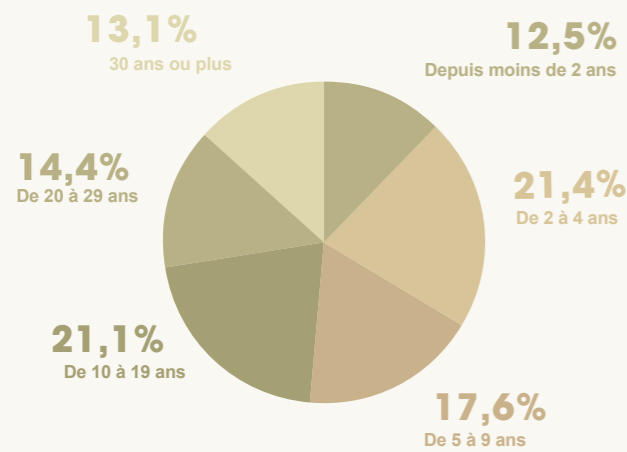
Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	942	1 203	1 449	1 790	2 445	2 979	3 287	3 165	3 794
Densité moyenne (hab/km²)	37,1	47,3	57,0	70,4	96,2	117,2	129,3	124,5	149,3

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

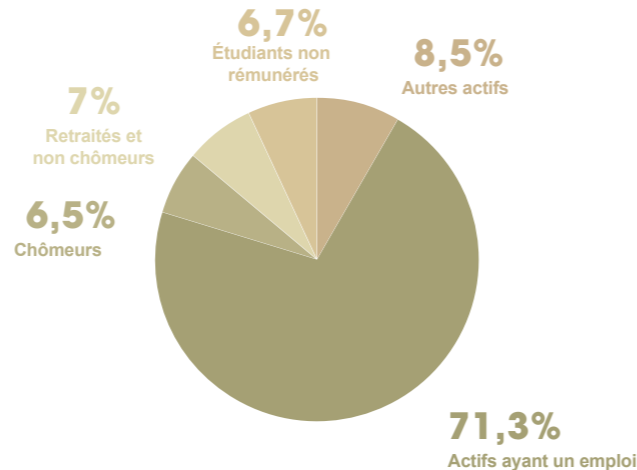
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



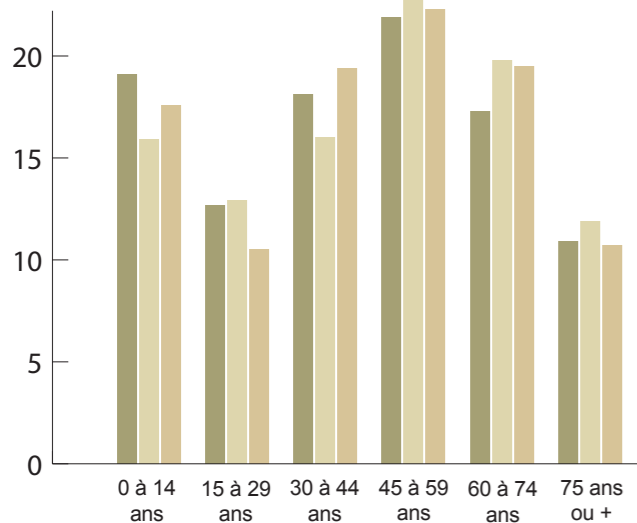
Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022

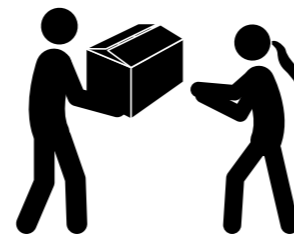


Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.



LE GUIDE DES FORMALITÉS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÉGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie de Fayence Prédemande sur ants.gouv.fr Mairie de Montauroux	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence Mairie de Montauroux	Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur. Majeurs : 86€ en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux	Délais variable
Permis de Conduire National	Ants.gouv.fr	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papiers d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur) non accompagné		Autorisation de sortie du territoire (AST) : cerfa n°15646*01 à télécharger sur internet accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.	
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation ou depuis servicepublic.fr	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Cimetière	Police municipale	Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(Recensement militaire)	Mairie ou site servicepublic.fr	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieures Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine. Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30€ délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N°13406*11 (3 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N°13703*11, 13702*09 et 13404*10 selon les cas (2 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N°13409*11 Certificat d'urbanisme : cerfa N°13410*08 - Permis de démolir : cerfa N°13405*09	Délai d'instruction variable selon la demande
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscription transport scolaire	zou.maregionsud.fr		
Inscriptions école élémentaire et maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile, carnet de santé et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile ou jugement de séparation	Gratuit

NUMÉROS UTILES

► MAIRIE

04 94 39 98 40

- Horaires Mairie : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Horaires urbanisme (fermé le lundi et mercredi) - Permanence téléphonique : le mardi et jeudi de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 10h à 12h

► POLICE

MUNICIPALE : 04 94 76 42 12

- Horaires : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 12h

► MÉDIATHÈQUE : 04 94 76 59 16

► BUREAU INFORMATION

TOURISME : 04 94 47 75 77

LA POSTE : 04 94 60 61 98

► PHARMACIE : 04 94 76 53 11

- Horaires : lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 19h

► CONSULTATIONS SOCIALES :

Château Goerg (uniquement sur rendez-vous) : **04 83 95 55 10**

► ASSISTANTE SOCIALE : tous les

mardis matins sauf le 1^{er} du mois, au C.C.A.S.- Château Goerg, Callian : **04 94 47 69 84**

► ENTRAIDE SOCIALE (AIDE MÉNAGÈRE)

jeudi de 14h à 15

Salle des sports : 04 94 47 75 60

École primaire : 04 94 76 41 61

École maternelle : 04 94 47 70 40

Paroisse : 04 94 39 06 20

Taxi Zilou : 06 71 51 36 86

► AUDIOPROTHÉSISTES

Jérôme JILLIOT : **04 94 68 32 09**

Virginie TARAUD-JILLIOT

Marine FELIX, Pierre DEMUN :

04 94 67 06 17

► INFIRMIÈRES

Karine GRUWEZ : **04 94 47 74 75**

Jessica HIRAUT : **04 94 67 72 37**

Cédric LEJEUNE : **06 68 69 32 63**

► KINÉSITHÉRAPEUTES

Patricia DELSENY : **04 94 67 02 56**

Fabrice MARTEAU : **04 94 47 73 08**

Vincent THUMELAIRE : **06 07 46 50 70**

► PÉDICURE-PODOLOGUE

Gaëlle FOURTHON : **04 94 39 86 26 - 07 62 49 12 34**

► ACUPUNCTURE

Valérie LEVEL Énergétique chinoise / Shiatsu : **06 09 69 17 63**

► OSTÉOPATHES

Pauline GUIGNON-TETON :

06 76 85 23 47

Pascale FEMY : **06 80 44 96 27**

► ORTOPHONISTES

Charlotte BERNASCONI :

04 94 39 75 26

Béatrice ZARRIBOUCHE :

06 62 68 51 82

► ERGOTHÉRAPEUTE D.E

Adeline ALBERT : **06 85 27 59 33**

► MICRO CRÈCHE «LOU TIBOU» :

06 22 19 44 52

► PHOTO-THÉRAPEUTE / PORTRAIT / REPORTER DE VIE :

Laetitia MIRALLES : **06 15 37 95 73**

www.laetitiamirallesphotographie.com

► PSYCHOTHÉRAPIE / THÉRAPEUTE

Laetitia LAHANIER : **07 61 74 07 54**

laetitia.ltra@gmail.com

www.laetitalahanier.com

► OPHTALMOLOGISTE

Mohamed MOKRANE : **06 09 58 67 47**

► NATUROPATHE

Isabelle FG Diaz : **06 17 44 38 09**

► SOPHROLOGUE

Julie BOURHIS : **06 50 29 59 93**

Sabine N'GUYEN

Praticienne en énergétique traditionnelle

Chinoise : **06 73 02 54 46**

► PSYCHOLOGUE

Elodie RABOT : **06 14 45 71 82**

Liza MAGALHAES : **06 40 90 04 25**

► CLINIQUE UNIVET CALLIAN

Dr. PUTOD et Dr. DUBOIS :

04 94 47 61 64

► DIÉTÉTICIENNE

Audrey GILLIRIBO : **06 46 46 88 90**

► DENTISTE

Jean-Marc STUDER : **04 94 76 32 81**

► ORTHODENTISTE

Olivier MONERY : **04 89 53 54 11**

► GRAPHOPÉDAGOGUES

(rééducation de l'écriture) :

Sandra FRAMBAC : **06 99 68 07 02**

Virginie SPATAZZA : **06 28 21 10 54**

► MÉDECINS

Jean-Yves HUET : **04 94 47 67 92**

Régis LAURE : **04 94 76 53 28**

Odile LION : **04 94 47 67 92**

Natalia CASTAIGNE : **04 94 76 53 28**

Laure RAMOINO : **04 94 47 67 92**

N° UNIQUE

Pour toute urgence médicale : **15**

Pompiers : **112** ou **18**

Ambulance : **04 94 85 50 37**

Gendarmerie : **17**

Pharmacie de garde : **32 37**

Centre anti-poison : **04 91 75 25 25**

Centre grands brûlés : **04 91 94 16 69**

Enfance maltraitée N°Vert :

0800 05 41 41

ENEDIS : **09 726 750 83** pour signaler une urgence concernant le réseau électrique

Orange : **0 800 083 083** pour signaler une urgence concernant le réseau téléphonique

ÉTAT CIVIL 2025



NAISSANCES /

Nous souhaitons la bienvenue à :

Paul SIMOES PANGAUD

Nino BELLONE



ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Marguerite TUONI

Pascal MARLOT

Melchor GONZALEZ GIMENEZ

Maria FERNANDES de AZEVEDO

veuve de CARVALHO ROBERTO

Nicole BERTHOLUS veuve RUCHE

Roger BASSO

Jean-Claude EYMERIE

MARIAGES /

Nos félicitations à :

Guillaume AGERON et Anne-Christelle GAYARD

Joric BUIS et Charline SEVERINO



Conformément à l'article 9 du code civil portant sur le respect de la vie privée, les informations ci-dessous ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes concernées ou leurs familles.